

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE PARIS**  
**POLE POLITIQUE DE LA VILLE, INTEGRATION ET PREVENTION**

## **Appel à projets départemental 2019**

Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière  
Budget opérationnel de programme 104 – action 12

Le programme 104 – action 12 supporte le financement de la politique d'accompagnement des étrangers primo-arrivants et réfugiés dans son articulation territoriale avec les contenus linguistiques, civiques et professionnels du Contrat d'intégration républicaine (CIR).

Le présent appel à projets se situe dans le prolongement des orientations du Comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 dont les arbitrages en faveur de mesures ambitieuses pour l'intégration des primo-arrivants et réfugiés auront à se déployer dans les territoires, en relais d'un CIR renforcé (100 à 600 heures de français) et développé dans une visée d'accompagnement vers l'emploi.

Les actions financées devront s'inscrire dans cette continuité et proposer des programmes d'accompagnement intégrés sur les différentes dimensions - linguistique, sociale, civique, professionnelle - du parcours d'intégration.

Cet accompagnement sera pensé en termes de trajectoire et de construction d'un projet cohérent, l'apprentissage de la langue devenant un vecteur d'apprentissages-clés, la réhabilitation des compétences et des savoir-faire acquis antérieurement faisant partie intégrante du processus.

La procédure départementale intervient également dans le cadre d'une stratégie nationale pour l'accompagnement des réfugiés et comprenant des mesures spécifiques liées à leurs vulnérabilités particulières et à l'urgence de leur autonomisation économique et sociale.

Cette stratégie aura à se déployer sur l'ensemble des territoires, et plus particulièrement à Paris, dans un contexte de flux migratoires qui demeure tendu (500 nouvelles arrivées recensées chaque semaine dans la capitale). Elle devra compter sur la mobilisation de l'ensemble des intervenants territoriaux et la construction d'une relation partenariale intense et innovante.

Les autres primo-arrivants conservent cependant toute leur place dans la mise en œuvre de la politique nationale, leur intégration réussie demeurant un enjeu déterminant de cohésion des territoires.

Cette année deux cahiers des charges vous sont présentés. Le premier concerne le public primo-arrivant (hors UE) en situation régulière, dans son acception large, comprenant le public issu de l'immigration familiale et du travail, ainsi que les bénéficiaires de la protection internationale. Le second concerne spécifiquement les réfugiés en situation d'hébergement d'urgence, et en direction desquels des parcours corrélant linguistique, accompagnement social et insertion professionnelle devront être proposés.

Un document d'orientation pour l'accompagnement linguistique et socioprofessionnel des primo-arrivants et réfugiés non lecteurs-non scripteurs dans leur langue d'origine est joint aux deux cahiers des charges.

**Contact :**

**Dominique LAVARDE**

**01 82 52 48 14**

**[dominique.lavarde@paris.gouv.fr](mailto:dominique.lavarde@paris.gouv.fr)**

**Pièces jointes :**

- Dossier *Cerfa* de demande de subvention
- Dossier *Cerfa* « Compte rendu financier de subvention »
- Grille DAAEN d'évaluation des projets (indicateurs prévisionnels)
- Cahier des charges « Action d'accompagnement des primo-arrivants en situation régulière »
- Cahier des charges « Actions d'accompagnement socioprofessionnel des réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire en hébergement d'urgence »
- Orientations pour les actions d'alphabétisation en français
- Liste des outils de formation ou d'informations disponibles au service des territoires
- Comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018

**Date limite de retour des dossiers :**

**22 mars 2019**

**Dépôt des dossiers et des pièces jointes par mail à l'adresse suivante :**

**[ddcs-mission-politique-ville-integration@paris.gouv.fr](mailto:ddcs-mission-politique-ville-integration@paris.gouv.fr)**